



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le soutien à la vie de quartier, la démocratie de proximité et les assemblées citoyennes

(Du 25 mars 2019)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La vie et l'animation socioculturelle dans les quartiers revêtent une place importante dans le programme politique 2018-2021 de notre Conseil au titre de « Neuchâtel, communauté vivante », dans le prolongement d'ailleurs de tous les précédents programmes.

Point d'articulation entre l'espace privé et public, les quartiers constituent généralement un lieu de vie auquel les habitant-e-s s'identifient volontiers et où se forment, dans une ampleur variable, les sentiments de bien-être et de bien vivre ensemble. En soi cependant, les quartiers peuvent être à la fois des espaces d'intégration ou de ségrégation socioculturelle. La nature des interactions sociales qui s'y nouent ou pas, les formes d'échanges, de coopération et de solidarité entre les habitants ainsi que les modes de régulation des frictions ou conflits de voisinage forment une trame essentielle de la qualité de vie. La politique d'aménagement et d'équipements des quartiers, favorisant ou non le partage d'espaces publics communs de vie, est décisive. La révision du plan d'aménagement communal et les politiques

d'urbanisation de la ville, notamment les concepts de quartiers durables, offrent le cadre d'améliorations structurelles importantes ces prochaines années. Le présent rapport se limite cependant à la politique d'animation socioculturelle et de soutien à la vie de quartier ainsi qu'à diverses facettes de la démocratie de proximité en présentant la ligne d'action de notre Conseil.

Dans ce sens, ce rapport prend en compte l'arrêt du Tribunal fédéral annulant la votation communale du 5 juin 2016 à Peseux, relatif au projet de fusion impliquant notre Ville. Il prend en compte le résultat de la nouvelle votation, survenue le 25 novembre 2018, et qui a vu la population de Peseux ratifier la convention de fusion, sous réserve d'une validation finale après traitement des recours. En effet, ladite convention de fusion contient diverses dispositions relatives aux assemblées citoyennes et à la politique de quartier. Elle exprime également la volonté de développer une politique d'animation sociale, culturelle et sportive sur l'ensemble du nouveau territoire communal, permettant de fonder un sentiment d'appartenance à la communauté. Afin de ne pas rester dans l'attente de l'épilogue judiciaire, les quatre Conseils communaux concernés par la fusion ont décidé, le 7 mars 2019, de préparer l'organisation de la nouvelle commune.

Dès lors, la mise en place des assemblées citoyennes, objet d'une motion acceptée par le Conseil général, que notre Conseil propose également dans son programme politique 2018-2021, est désormais de la compétence des Autorités à élire de la nouvelle commune. Pour respecter cependant les délais réglementaires de traitement des motions, notre Conseil apporte des éléments de réflexions et de propositions pour préparer leur mise en œuvre, en liaison avec les Conseils communaux de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, qui ont été consultés dans le cadre du présent rapport et qui approuvent son contenu. Si la fusion ne devait pas se réaliser comme prévu, notre Conseil envisage, en étroite collaboration avec le Conseil général via une Commission spéciale, et en intégrant les associations de quartier, de développer une version simplifiée et adaptée à la Ville. Une réponse est donc également apportée à la motion n° 320 du groupe PopVertSol, par M. Julien Binggeli et consorts, intitulée "Les assemblées citoyennes: une idée à concrétiser", du 24 octobre 2016 et dont la teneur amendée est :

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les associations de quartier, les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin. »

Le fil conducteur du présent rapport est la mise en évidence des actions convergentes entre l'Autorité publique et la Société civile pour le développement de la ville, notamment par la valorisation de l'engagement citoyen ainsi que par la facilitation et le soutien au riche tissu associatif existant à Neuchâtel.

2. Animation socioculturelle dans les quartiers – Concepts de référence

Les politiques publiques de quartier se fondent généralement sur les bases théoriques des avancées en sociologie et géographie urbaines menées au début du 20^{ème} siècle par les chercheurs de l'école de Chicago. Saul Alinsky, issu de cette école, est en particulier l'une des personnes à l'origine d'un soutien organisé aux *communities* dans des villes telles que Chicago et New-York. On trouve dans cet ordre d'idée des *community centers* dès les années 60 à New-York, au début organisés dans des écoles hors des heures de cours, pouvant s'apparenter à des centres socioculturels actuels. Si les fondements du travail social sont à rechercher dans le contexte nord-américain, ce sont les différentes politiques françaises mises en place depuis les années 60 qui sont à l'origine de ce que l'on nomme aujourd'hui l'animation socioculturelle.

En France, le concept de l'Education populaire initie un courant de pensée humaniste et laïque favorisant un accès à la connaissance et au développement des compétences en marge de l'enseignement traditionnel. Par l'accompagnement de divers groupes sociaux se développe progressivement la fonction d'animateur socioculturel.

Selon le Conseil de l'Europe, « *l'animation socioculturelle est une action sociale qui s'exerce au travers d'activités diverses au quotidien, en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées. Son action vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social. Elle s'exerce sur la base d'une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté. L'animateur-trice socioculturel-le est en effet un facilitateur de l'action démocratique : il-elle favorise les prises de conscience d'identités collectives, il-elle permet aux communautés d'intérêt de mieux jouer leur rôle et de bâtir des projets pour agir. Il-elle s'efforce en particulier de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés.*»¹

¹ Définition du Conseil de l'Europe, 1997

L'animation socioculturelle joue ainsi un rôle de mobilisateur des habitant-e-s et citoyen-ne-s, s'insérant dans et renforçant le tissu associatif existant. La tâche de l'animateur socioculturel consiste à proposer des outils aux habitant-e-s, leur permettant d'évoluer progressivement vers l'auto-organisation. Quand le groupe est devenu autonome, l'animateur socioculturel peut se retirer. Ainsi, sa mission n'est pas de se substituer au tissu associatif, mais de le mobiliser et d'encourager son action, et de favoriser son autonomie.

Si l'animation socioculturelle existe depuis les années 70 en Suisse romande, ce n'est qu'à partir du début des années 2000 que ce champ d'activité s'est progressivement structuré. Citons à titre d'exemple le « Référentiel de compétences des métiers de l'animation socioculturelle » établi en 2001 par des professionnels du secteur, puis la constitution en 2004 d'une Plateforme romande de l'animation socioculturelle².

3. Contexte et enjeux

Vu la perspective probable de fusion à terme, sous réserve de l'épilogue judiciaire, il ne s'agit pas ici d'établir une nouvelle politique de quartier, puisqu'il appartiendra aux Autorités de la nouvelle Commune de construire et développer le vivre ensemble et la cohésion sociale à travers ce nouveau territoire. Dans ce sens, il sera nécessaire d'adapter les dispositifs existants au territoire plus large de la nouvelle commune et de prendre en compte ceux des trois autres communes actuelles.

La politique de la Ville a pour but de renforcer le lien social, c'est-à-dire d'améliorer les interactions entre les différentes composantes de la société civile. L'animation participe ainsi à la médiation entre groupes, dans le but de contribuer à un climat social sain. Cela passe en particulier par la volonté de favoriser la mixité, qu'elle soit sociale, interculturelle ou intergénérationnelle.

Les enjeux de cette problématique sont indissociables des troubles que connaissent nos sociétés en ce début de XXI^e siècle, en particulier la persistance des inégalités, la fragilisation de nombreuses catégories sociales et leur crainte d'un déclassement, une perte de confiance envers les autorités politiques, scientifiques et médiatiques, ainsi que la montée des populismes. Si, en comparaison avec nos voisins européens, le climat social en Suisse et à Neuchâtel en particulier semble relativement plus apaisé, notamment par la stabilité de nos institutions démocratiques, nous devons rester attentifs aux aspirations de chacun-e en termes de justice sociale et d'équilibres socio-économiques, de solidarité et développement durable.

² <http://www.anim.ch>

Naturellement, ce que nous nommons la cohésion sociale, à savoir « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation* »³, est étroitement liée à d'autres domaines de l'action publique, notamment l'aménagement urbain, l'éducation, la santé, la sécurité, ainsi que l'intégration sociale et économique. Dans ce sens, la motion n° 325, du groupe PopVertSol, « concernant l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la Ville », fera l'objet d'une réponse spécifique en adéquation avec la politique exposée dans ce rapport. Tous ces champs d'intervention d'une collectivité publique sont d'une très haute importance et ils dépassent évidemment largement le cadre de ce qui est traité dans le présent rapport. Notre Conseil se concentre ici à présenter la vision, l'approche et la stratégie de la Ville concernant le soutien à la vie de quartier et à la démocratie de proximité.

Précision encore que ce rapport d'information complète les domaines de politiques publiques, directement connexes, développées dans les documents suivants :

- 13-005 Rapport d'information du CC au CG concernant les priorités de la politique culturelle (2013)
- 16-017 Rapport d'information du CC au CG concernant la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel (2016)
- 17-011D Rapport d'information complémentaire du CC au CG en réponse à la motion n° 279 « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » et au postulat n° 134 « Pour une animation socioculturelle dans les quartiers » (2017). Document complété par un rapport additionnel du CC au CG, à la demande des associations de quartier, concernant le programme « Anim'actions » et ses développements.
- 17-018 Rapport d'information du CC au CG concernant la politique du sport de la Ville (2017)
- 18-016 Rapport d'information du CC au CG concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel (2018)

³ Définition du Conseil de l'Europe, *Rapport de la Task Force de Haut niveau sur la cohésion sociale au XX^e siècle*, 26 octobre 2007

Il convient enfin de souligner que la Ville de Neuchâtel dispose d'un atout très important pour son développement grâce à un tissu associatif extrêmement dense et diversifié. Il existe en effet 18 associations de quartier actives (cf. liste annexe I), plus de 90 groupements rattachés à l'Association des Sociétés de la Ville de Neuchâtel (ASVN, cf. liste annexe II), plus de 80 clubs et sociétés sportives, ainsi que plus de 70 groupements associatifs liés à la migration. A cela s'ajoute encore de nombreuses associations actives dans les domaines de la culture, du social et de la jeunesse.

Couvrant la quasi-totalité du territoire, les associations de quartier sont actives à plusieurs niveaux. En premier lieu, elles travaillent directement au développement de la qualité de vie dans leur quartier. En rassemblant, en donnant des occasions de se réunir et d'échanger ensemble sur des préoccupations communes, elles participent concrètement à la cohésion sociale et à l'intégration. Ces associations jouent, de ce point de vue, un rôle important en matière tant d'animation socioculturelle que d'accueil et d'intégration de nouveaux habitants. A ce titre, elles sont d'ailleurs systématiquement invitées à présenter leurs activités lors des deux soirées d'accueil des nouveaux arrivants organisées chaque année par la Ville.

Elles peuvent aussi, selon les circonstances, constituer des espaces de formulation de revendications et de défense des intérêts des habitant-e-s qui y participent. Attentives au développement de leur quartier et de sa périphérie, les associations sont à même de sensibiliser les Autorités lorsqu'une situation particulière ou un nouveau projet urbain peut potentiellement nuire à la qualité de vie.

Enfin, les associations de quartier sont des interlocuteurs de premier plan pour les Autorités et peuvent accomplir un rôle de liaison entre l'Administration et les habitants. Elles sont ainsi à même de faire remonter des questionnements des habitants ou de relayer des messages et des actions auprès de leurs membres. Il est d'ailleurs à souligner qu'afin de faciliter le dialogue et la communication entre les associations de quartier et les Autorités ainsi qu'entre elles-mêmes, les associations de quartier se sont réunies dès 2007 en Groupement des Associations de Quartier (GAQ).

Les sociétés locales et clubs sportifs contribuent également largement à construire des dynamiques à même de fédérer les habitant-e-s des quartiers. Regroupées au sein d'une association faitière forte de nonante membres - l'Association des Sociétés de la Ville de Neuchâtel (ASVN) - elles donnent leur identité et leur richesse aux quartiers où elles sont implantées.

4. Vision stratégique

4.1. Approche et but de la Ville

Au vu de ce dynamisme de la société civile, l'approche de base choisie par la Ville est de faciliter et d'encourager la création du lien social dans les quartiers, en soutenant et valorisant le tissu associatif et le bénévolat. A une base d'animation socioculturelle structurée s'appliquant à tous les quartiers, viennent s'ajouter des mesures plus ponctuelles et plus spécifiques dans le but de répondre aux demandes d'auto-organisation des associations de quartier et/ou de citoyens ou groupes de citoyens.

Les modèles de politique de quartier d'inspiration française, qui se retrouvent dans des grandes villes suisses, tendent à se structurer autour de maisons de quartier, qui regroupent les différentes prestations d'animation socioculturelle. Ceci implique de forts volumes de dépenses publiques, ainsi qu'un recours plus faible à l'engagement citoyen et associatif, en raison notamment d'une plus forte professionnalisation. Afin de répondre à la nécessité de proposer dans chaque quartier des espaces appropriés, notre politique vise en premier lieu à valoriser les infrastructures existantes.

Notre territoire communal comprend ainsi dans ses quartiers un grand nombre d'infrastructures publiques et de zones naturelles qui viennent les structurer et favoriser l'émergence du lien social. Ces espaces, accessibles gratuitement ou à des conditions facilitées, sont à même d'accueillir une grande variété d'événements sportifs, socioculturels, éducatifs, intergénérationnels et interculturels, qu'ils soient organisés par la Ville ou par des tiers. La Ville entend ainsi développer et promouvoir le potentiel des espaces publics pour en faire autant de lieux de rencontres de qualité pour les habitants. Nous pouvons citer à ce titre les exemples suivants :

- Les écoles et leurs préaux ;
- Les structures d'accueil pré- et parascolaire ;
- Les places de jeu ;
- Les places de sport de quartier et les piscines ;
- Les parcs publics ;
- Les rives et la forêt ;
- La zone piétonne ;
- Les musées, le jardin botanique et les institutions culturelles ;
- Les jardins communautaires.

Ces lieux constituent ainsi le théâtre de nombreux événements, tels que tournois de sports multiculturels, fêtes de quartier, cours de français en plein air ou encore manifestations culturelles de large ampleur.

Enfin, la dimension civile et citoyenne de la vie dans les quartiers sera soutenue par la mise en place d'assemblées citoyennes appelées à apporter une plus-value par une implication intensifiée de la population. Il s'agit de stimuler la vie démocratique et la participation citoyenne de proximité afin de développer des quartiers qui soient de véritables communautés vivantes. Si la nouvelle commune se crée comme prévu, ces assemblées citoyennes suivront les lignes prévues dans la convention de fusion et devront être mises en œuvre par les nouvelles Autorités. Si tel ne devait pas être le cas, une forme simplifiée et ajustée au contexte spécifique de la Ville et de son riche tissu associatif pourra être envisagée, en collaboration avec le Conseil général, via une Commission spéciale, et en concertation étroite avec les associations de quartier.

4.2. Objectifs

Les objectifs principaux de la politique d'animation socioculturelle de la Ville visent à :

- Favoriser le dialogue entre les Autorités communales et la population, en mettant en place des plateformes et des canaux de discussion réguliers ;
- Faciliter le travail du tissu associatif en proposant les outils nécessaires à l'auto-organisation ;
- Encourager l'appropriation de l'espace public par la population ;
- Prendre en compte les spécificités de chaque quartier ;
- Favoriser l'intégration sociale et lutter contre l'exclusion ;
- Promouvoir la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle.

Ces objectifs découlent du programme politique de notre Conseil, des impulsions du Conseil général et finalement des missions essentielles d'une collectivité publique démocratique, ouverte, responsable et solidaire.

4.3. Priorités pour le programme politique 2018-2021

Nos priorités pour la législature en cours se déclinent sur trois axes :

- 1) Soutien à l'auto-organisation des groupements et associations ;
- 2) Promotion de l'animation de quartier et médiation urbaine ;
- 3) Renforcement de la démocratie de proximité active.

En établissant ces trois priorités, nous entendons encourager et valoriser l'engagement associatif et bénévole, ainsi que l'exercice d'une citoyenneté active. Nous reconnaissons que la participation à la vie de la cité peut prendre des formes diverses, selon les parcours de chacun-e, ses idéaux et ses compétences.

Ces trois axes d'actions sont naturellement complémentaires : apporter un soutien approprié à la société civile passe par une meilleure connaissance des initiatives issues de celle-ci mais aussi des aspirations de la population au sein de chaque quartier. Cela passe par la mise en place de nouveaux canaux d'échange, en phase avec la réalité de notre monde connecté.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication modifient en effet considérablement le rythme du débat public, en facilitant des prises de contacts instantanées, en porte-à-faux avec la vitesse de travail plus lente des institutions. Ce décalage peut générer un sentiment de déconnexion et de perte de confiance dans l'Administration, en donnant à la population une impression de manque d'efficacité.

Dès lors, il s'agit d'adopter une communication transparente, à même de rendre compréhensibles les choix de l'Administration, ainsi que des réponses plus ciblées aux besoins des habitant-e-s et des groupements, dans le but final d'améliorer la qualité de vie et le lien social au sein des quartiers.

Les outils de démocratie de proximité viennent en définitive compléter les instruments démocratiques traditionnels offerts par nos institutions, en alimentant un dialogue continu avec les Autorités et en permettant à chacun d'y prendre part.

4.4. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente une vision synthétisée des priorités, objectifs ainsi que des mesures et prestations développés par la Ville.

Priorités	Objectifs	Mesures et prestations
<ul style="list-style-type: none"> – Soutien à l’auto-organisation des groupements et associations ; – Promotion de l’animation de quartier et médiation urbaine ; – Renforcement de la démocratie de proximité active. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le travail du tissu associatif en proposant les outils nécessaires à l’auto-organisation • Encourager l’appropriation de l’espace public par la population • Promouvoir la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle • Favoriser l’intégration sociale et lutter contre l’exclusion • Prendre en compte les spécificités de chaque quartier • Favoriser le dialogue entre les Autorités communales et la population 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à disposition de matériel de manifestation et d’animation ➤ Mise à disposition de locaux et d’espaces publics ➤ Vecteurs de communication et valorisation du tissu associatif ➤ Centre de Loisirs (Travail social de proximité et animation hors-murs) ➤ Alter connexion ➤ médiaNE ➤ Médiation urbaine ➤ Plateforme de rencontre des associations de quartier ➤ Processus participatifs ➤ Coordination des manifestations ➤ Assemblées citoyennes en principe dès 2021 ➤ Sécurité urbaine par les agents de quartier

Le tableau ci-après résume quant à lui les principaux dispositifs et actions mis en place au cours des vingt dernières années.

Année	Actions
2002	Institution du dispositif d'accueil des nouveaux arrivants suisses et étrangers, provenant d'autres pays, d'autres cantons ou d'autres communes. Dans ce cadre, présentation de diverses associations actives dans l'intégration, notamment les associations de quartier.
2007	Mise sur pied du dispositif de soutien aux manifestations des sociétés locales et associations de quartier, qui permet la prise en charge des frais de location de matériel proposé par le Service de la voirie, d'énergie, et de coûts liés à la programmation culturelle.
2008	Ouverture de l'Hôtel des associations – issu d'un partenariat entre la Ville et la Fondation des homes de l'Ermitage et des Rochettes.
2008-2010	Projet pilote Anim'Actions, dans les quartiers de Serrières et de Denis-de-Rougemont. Ce projet a fait l'objet d'un bilan par l'Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel et il est décrit dans un rapport d'information au Conseil général. Un certain nombre d'actions ont été poursuivies, notamment « Lire et Ecrire » et l' « Espace parents » dans plusieurs quartiers.
2010	<p>Développement du concept SOS bénévolat, en partenariat avec l'Association neuchâteloise des services bénévoles. Piloté par l'Organe communal de conduite, il permet de planifier les tâches et responsabilités de chacun lors de collaboration entre la Ville et la société civile.</p> <p>Un plan plus précis sur le thème « grand froid et canicule » est actuellement en développement, afin de venir en aide aux populations vulnérables dans les quartiers.</p>
2010	Première participation de la Ville de Neuchâtel à la Semaine de la démocratie locale du Conseil de l'Europe, avec la mise en place de rencontres du Conseil communal dans les quartiers.
2012	Organisation de la première Fête des Voisins à Neuchâtel, par une association issue du Parlement des Jeunes.

2013	Acquisition d'une scène mobile, proposée aux acteurs socioculturels de la ville et de la région à des conditions avantageuses.
2014	Institution du Prix annuel de la citoyenneté, visant à reconnaître et récompenser les personnes, groupements ou associations actifs dans les domaines de la solidarité, de l'entraide ou de la dignité humaine.
2015	Création d'une sécurité de proximité et de l'entité des médiateurs urbains
2015	Création du Jardin Hermann Russ à Serrières, administré par un « Espace de gestion », réunissant services communaux, habitants et acteurs du quartier.
2015	Attribution au Centre de Loisirs d'un mandat de travail social de proximité hors-murs et d'animation.
2016	Rédaction de la Charte du Chanet entre la Ville et l'Association de quartier des Draizes, qui fixe le cadre d'utilisation des espaces sportifs du Chanet.
2017	Rédaction de la Charte de Pierre-à-Bot entre la Ville et les organisations parties prenantes. Affichée à plusieurs endroits, elle énonce les principes d'utilisation de l'espace de détente.
2017	Réorganisation et extension de la mise à disposition de salles d'école et de salles de sport pour le tissu associatif. Rapport transmis au Conseil général.
2017	Initiation et première séance de la Plateforme de rencontre entre le Groupement des Associations de Quartier (GAQ) et la Ville.
2017	Dans le cadre de l'action « Neuchâtel, Ville du goût », mise en place de potagers urbains à disposition d'associations ou d'écoles. Plusieurs d'entre eux ont été maintenus au-delà de la manifestation.
2017	Développement des « Promenades diagnostiques » à Serrières, La Coudre et au Vallon de l'Ermitage. Ces diagnostics ont pour objectif de faciliter les déplacements à pieds des personnes âgées et à mobilité réduite, notamment en aménageant du mobilier adapté. D'autres pourront être développés.

2018	Soutien de la Ville à l'Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) pour l'organisation de cours de français aux Jeunes-Rives
2019	Initiation de l'encartage annuel dans le journal hebdomadaire de notre commune « Vivre la Ville » d'un mémento avec les coordonnées de toutes les associations de quartier de notre cité. Action complémentaire à la valorisation du tissu associatif local sur les supports de communication de la Ville.

On le voit, ces actions se déploient ou s'articulent-en grande partie à l'échelle du quartier et sont étroitement liées aux projets menés par les nombreux groupements associatifs actifs à Neuchâtel.

5. Soutien à l'auto-organisation

Afin d'accompagner les groupements et associations dans l'organisation de leurs événements et simplifier leurs démarches, la Ville, à travers plusieurs de ses services, propose une large palette de prestations. Celles-ci se déclinent sous forme de matériel et de locaux, souvent mis à disposition gratuitement ou à des conditions avantageuses, d'accompagnement et de conseils, de soutien financier, de mise à disposition d'outils de communication et de prestations en nature.

5.1. Mise à disposition de matériel de manifestation et d'animation

Le Service de la voirie propose de longue date du matériel de manifestation, (tables et bancs, barrières, conteneurs à déchet, etc. – cf. liste annexe III). Dans le contexte d'une fête de quartier ou d'un événement à but non lucratif, la location de ce matériel peut faire l'objet d'une demande de gratuité auprès de la Direction des infrastructures.

Depuis 2018, ces éléments sont complétés par l'acquisition de matériel d'animation et de sonorisation, mis à disposition gratuitement par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles. Ce matériel neuf et facile d'utilisation est régulièrement utilisé, tant par les services de la Ville que par le milieu associatif. En fonction des besoins constatés et afin de répondre à une demande croissante, ce matériel d'animation (cf. liste annexe IV) sera doublé et complété par notre Conseil, d'ici fin 2019, par une petite scène mobile équipée (régie son et lumière) et adaptée au format des fêtes de quartier (75'000 francs).

En effet, depuis 2013 une scène mobile est mise en location par le biais de la Direction de la culture et de l'intégration, pour des manifestations de plus grande envergure. Demandant des compétences techniques professionnelles, cette structure est très sollicitée pour de nombreux événements d'une certaine ampleur. Elle est cependant peu adaptée aux manifestations plus modestes, telles que les fêtes de quartier.

5.2. Soutien financier aux manifestations et prestations en nature

Depuis 2007, la Ville soutient les manifestations ouvertes au public sous la forme d'une prise en charge des frais de location du matériel du Service de la voirie et des frais d'énergie. Utilisé pour des manifestations d'envergure, telles que le NIFFF et Festi'neuch, ce soutien s'applique également à des événements plus modestes, telles que les fêtes de quartier.

D'autres aides financières peuvent également être sollicitées selon de la nature de l'évènement (sportif, culturel, social). Elles sont attribuées en fonction des critères des politiques publiques concernées.

Selon le type de manifestation et si les critères sont remplis, il est également possibles d'obtenir différentes prestations, telles que le vin d'honneur, un apéritif ou des décorations florales.

5.3. Encouragement à la durabilité

Afin de privilégier une approche durable dans la gestion des manifestations, des verres en plastique réutilisables sont prêtés par la Case à Chocs, en partenariat avec le Service de la voirie et le Service de la mobilité et du développement durable. Cette solution, gratuite pour les petites manifestations (jusqu'à 500 gobelets empruntés), contribue d'une part à préserver l'environnement en limitant la quantité de déchets, mais également à faire gagner du temps aux organisateurs, puisque le lavage des verres utilisés est également assuré par la Case à Chocs. Les manifestations de plus grande envergure ou organisées hors du territoire communal bénéficient quant à elles de ce système de prêt de gobelets au prix de 15 centimes par unité.

La Ville, par son Service de la mobilité et du développement durable, a par ailleurs élaboré des outils, destinés aux organisateurs de manifestations, dans le but de réduire leur empreinte écologique. Depuis 2017, il est ainsi notamment proposé le guide « Evènements en Ville, Solutions locales pour une manifestation durable », mis à disposition dans différents services de la Commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville, via le Service de la sécurité communale, demande également, dans ses autorisations, de ne plus utiliser des pailles en plastique ou tout autre objet plastique à usage unique.

5.4. Promotion de la Fête des voisins

Organisée pour la première fois à Neuchâtel en 2012 et initialement portée par une association issue du Parlement des Jeunes, la Fête des voisins est coordonnée par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles depuis 2016.

Ayant lieu chaque année lors du dernier week-end du mois de mai, elle entend encourager la création de lien social entre les voisins ainsi que développer la solidarité et la qualité de vie dans les immeubles et quartiers. Les fêtes des voisins sont organisées directement par les habitants, la Ville de Neuchâtel servant de promoteur et de facilitateur.

Chaque année, ce sont entre 15 et 20 fêtes qui sont organisées, réunissant plus d'un millier de participants par édition.

Concept importé de France et adopté dans de nombreuses villes francophones, la Fête des voisins est coordonnée en Suisse par une plateforme pilotée par la Ville de Genève.

5.5. Mise à disposition de locaux et d'espaces publics

Disposer de locaux adéquats et à des prix accessibles pour mener des activités ponctuelles ou régulières représente une demande récurrente du milieu associatif. Pour y répondre, la Ville met à disposition ou en location une variété de locaux et d'infrastructures publiques (cf. annexe V).

Locaux scolaires et parascolaires

Des locaux scolaires sont régulièrement mis à disposition du tissu associatif en dehors des heures de cours. Il ne s'agit en l'occurrence pas des salles de classe elles-mêmes, dans lesquelles élèves et professeurs peuvent

potentiellement stocker du matériel scolaire, mais de salles polyvalentes, telles qu'aulas, foyers, salles de gymnastique, salles de soutien, ménagères, de rythmique ou de musique.

Ces locaux sont mis à disposition du lundi au vendredi, de 12h à 13h et de 18h à 22h, ainsi que le mercredi après-midi et le samedi de 8h à 12h. Il est prévu d'élargir ces horaires à l'ensemble du week-end, de manière à pouvoir encore mieux répondre aux différentes demandes des associations sportives et culturelles. En parallèle, les horaires de travail des concierges seront limités aux besoins scolaires dès la rentrée 2019. Un mandat sera ainsi confié à l'entreprise sociale Edel's, qui assurera le contrôle et le nettoyage des salles mises à disposition, en dehors des heures de travail des concierges attirés.

Les locaux scolaires polyvalents sont mis en location par l'intermédiaire du Service de l'intégration et des infrastructures culturelles. Les salles de gymnastique sont quant à elles gérées par le Service des sports.

D'autre part, les locaux des structures d'accueil parascolaire peuvent être mis à disposition d'associations ou groupes qui en font la demande, en dehors des heures d'utilisation, soit dès 19h en semaine, ainsi que les week-ends.

Places de sport de quartier et places de jeux

La ville compte sur son territoire un grand nombre de places de sports de quartier et de places de jeux. Réparties équitablement dans les quartiers, ces infrastructures sont à la libre disposition des habitant-e-s. Elles sont notamment le lieu d'intervention privilégié du Travail social hors-murs mené par le Centre de Loisirs.

Un groupe de travail et de coordination, incluant le travail social hors-murs du Centre de Loisirs, le Service des sports et la Service communal de la sécurité, vise à coordonner les actions sur ces espaces, et à identifier et prévenir les situations potentiellement problématiques.

Espace des Valangines

Depuis 2015, d'entente avec la Paroisse des Valangines, une grande salle, située au Chemin des Valangines 97, est mise à disposition d'associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'intégration, à des conditions avantageuses.

Actuellement, ces locaux sont ainsi mis à disposition de l'Entraide Protestante Suisse (EPER) pour son programme « Espace parents », des compagnies théâtrales « Les Maciliens » et « Mnémosyne » ainsi que de l'association « Papillon ». L'association « Le Labo » y conduit également régulièrement des ateliers destinés aux adolescents. La salle abrite ainsi des activités aussi variées que des permanences, des répétitions théâtrales ou des activités d'échanges interculturels.

Espace jeunes

Depuis 2018, de nouveaux locaux situés au Faubourg de l'Hôpital 9, en plein centre-ville, sont destinés en premier lieu aux activités et réunions du Parlement des Jeunes. L'utilisation de cette salle se veut toutefois polyvalente et accueille ponctuellement d'autres acteurs associatifs.

Péristyle de l'Hôtel de Ville

Le Péristyle de l'Hôtel de Ville est un lieu d'expositions ou de manifestations culturelles qui peut être mis à disposition par le Conseil communal. Le prix de location est de 320 francs par jour, sans les charges. Toutefois, en fonction des buts poursuivis et de la nature de la manifestation, des réductions pouvant aller jusqu'à la gratuité peuvent être accordées par notre Conseil.

5.6. Communication

La Ville dispose de différents canaux de communication à même de valoriser les actions menées par le tissu associatif. Depuis janvier 2018, le nouveau site internet de la Ville propose par exemple une rubrique dédiée à la Vie associative, dans laquelle figure en particulier une présentation des associations de quartier de la ville ainsi que leurs coordonnées. L'organisation d'événements est également facilitée par cet outil, puisque le site internet centralise les formulaires et informations nécessaires aux demandes d'autorisation et de réservation de matériel et de locaux.

Le journal Vivre la Ville permet également, selon l'actualité et la disponibilité de ses pages, de faire la promotion d'actions issues de groupements associatifs par le biais d'articles rédactionnels ou en publiant les annonces de manifestations. Depuis le mois de mars 2019, une chronique mensuelle est de plus consacrée à la présentation des associations de quartier et de leurs activités.

Par ailleurs, pour remédier au problème de visibilité parfois rencontré, un mémento, rassemblant les coordonnées des associations de quartier, est encarté annuellement dans Vivre la Ville depuis 2019. Ce document pourra également être distribué dans les services de l'administration et lors d'événements particuliers, tels que les soirées d'accueil des nouveaux arrivants.

6. Promotion de l'animation de quartier et de la médiation urbaine

L'animation de quartier, via différentes formes issues de l'animation socioculturelle, et la médiation urbaine, sont les principaux outils par lesquels il est possible d'entretenir et renforcer la qualité du dialogue entre les différentes composantes de la population, de prévenir les conflits, et d'identifier les situations de tensions et de dysfonctionnements à même de menacer le vivre ensemble. Pour travailler au maintien d'un climat social sain et apaisé, une série de dispositifs à destination de différents publics cibles ont été mis sur pied.

6.1. Centre de Loisirs

Institution de référence de l'animation socioculturelle à Neuchâtel, le Centre de Loisirs est créé en 1964, à la suite d'une impulsion du Conseil général de l'époque, demandant au Conseil communal de soutenir la création de tels centres. Dès l'origine, sa mission est vouée à offrir aux jeunes livrés à eux-mêmes, en l'absence de leurs parents, un lieu d'activités et de loisirs sûr. S'ajoute à ce rôle de refuge un versant éducatif, sous la forme d'un accompagnement des jeunes, visant à les aider à développer leurs compétences et leur confiance en eux. L'éducation aux valeurs de la citoyenneté, de la solidarité et de la démocratie participative font partie des outils permettant d'atteindre ce but.

Depuis 2015, le Centre de Loisirs est mandaté pour un travail social de proximité hors-murs, ciblant prioritairement les jeunes, les mercredis et les week-ends. Ce mandat, d'un montant annuel de 115'000 francs, permet au Centre de Loisirs de développer ses animations et activités sur les places de sports et de quartiers et d'être présent lors d'événements publics spécifiques, telles les fêtes de quartier et manifestations.

En allant directement à la rencontre des enfants et adolescents dans leur environnement habituel, le Centre de Loisirs peut faire connaître davantage ses activités, tout en faisant un travail de prévention des problèmes et difficultés rencontrés par les jeunes.

Ce mandat connaît un réel succès et le travail du Centre de Loisirs est largement reconnu, celui-ci étant maintenant régulièrement sollicité pour contribuer à l'animation lors d'événements ou de fêtes de quartier.

Dans ce sens, l'Etat de Neuchâtel a confirmé, début 2019, son intention de soutenir financièrement l'élargissement du travail social de proximité du Centre de Loisirs. Une nouvelle subvention de 30'000 francs sera ainsi accordée dès 2019 et augmentera graduellement jusqu'à 47'000 francs en 2021.

6.2. Alter connexion

Le dispositif de mentorat « Alter connexion », mis en place par la Ville, permet de soutenir des jeunes et jeunes adultes particulièrement exposés aux risques de désinsertion sociale et professionnelle. Cette mesure réunit une dizaine d'hommes et de femmes qui exercent ce rôle de mentor auprès de jeunes en situation de vulnérabilité et qui disposent à leur égard d'un très fort crédit, en raison de leur parcours personnel ou de leur rayonnement au sein de leur communauté d'origine ou d'appartenance socioculturelle. Ces personnalités exercent toutes cette fonction de soutien social individualisé en marge de l'exercice de leur profession ou de leur formation. Cette action s'inscrit dans la définition stricte du travail social de proximité hors-murs. En 2018, le cercle de mentors a pu être renforcé par deux nouvelles personnalités, l'une en provenance des communautés syriennes et l'autre émanant du mouvement « hip hop ».

6.3. Association médiaNE

Créée à Neuchâtel en 1998, l'association médiaNE réunit une équipe de médiateurs diplômés, à même d'intervenir dans des conflits ou les prévenir. Elle propose également une offre de formation, consacrée à la gestion de conflit et à la médiation.

Notre administration fait par ailleurs régulièrement appel aux services et aux compétences de médiaNE dans le cas de démarches participatives, de consultations de la population ou d'animation de groupes ainsi que lors de frictions ou conflits divers.

En plus de ces mandats ponctuels, la Ville de Neuchâtel, par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, subventionne annuellement l'association à hauteur de 3'700 francs.

6.4. Médiateurs urbains

Depuis 2015, la Ville s'est dotée d'une équipe de médiateurs urbains, rattachés à la Direction de la sécurité. Parcourant les rues et l'espace public de Neuchâtel en après-midi et soirée, leur fonction est de favoriser le lien social et de permettre le retour du dialogue lorsque des situations de conflits se manifestent.

Prévenant les situations à risque et observateurs des dysfonctionnements potentiels, les médiateurs jouent un rôle déterminant pour la cohésion sociale de notre ville. N'ayant pas de fonction répressive, leur action est complémentaire de celle du Service communal de la sécurité.

Leur rôle consiste à sensibiliser et informer ainsi qu'à offrir une médiation lorsque cela est nécessaire. Ils œuvrent sur des problématiques variées, telles que le harcèlement de rue, le tapage nocturne, les déchets jetés sur l'espace public (*littering*), ou encore les conflits de voisinage.

Pour accomplir ces missions, cette équipe est constituée de trois médiateurs, coordonnés par la responsable de la médiation urbaine (4 personnes, 3,8 EPT). La perspective de la fusion nécessitera cependant, le cas échéant, de reprendre la réflexion concernant la mise en œuvre de ce dispositif dans le cadre plus large de la nouvelle commune.

6.5. Autres actions de proximité hors-murs

D'autres institutions et acteurs sont actifs sur le terrain hors-murs dans des champs d'intervention ciblés, et offrent des prestations et un accompagnement spécialisé, dont voici quelques exemples significatifs. La Fondation Addiction Neuchâtel, de portée cantonale, prend en charge les personnes souffrant de dépendance dans le canton de Neuchâtel, s'agissant de prévention, notamment sur le terrain, de traitement et d'aide à la survie. Des discussions sont actuellement menées avec le Conseil de la Fondation pour permettre l'installation de son siège au centre-ville, dans un bâtiment appartenant à la Commune. Le loyer pourrait être abaissé d'un montant de 20'000 francs, en contrepartie d'une prestation renforcée dans le champ du travail social de proximité hors-murs.

Pro Juventute Neuchâtel, dans le cadre de sa campagne de prévention du suicide Appel d'air, fait la tournée pendant la belle saison des lieux fréquentés par les jeunes, pour leur proposer de l'information et de la documentation, et les rediriger vers les ressources adéquates selon les besoins.

L'association Dorcas assure, pour sa part, une aumônerie de rue deux fois par semaine à partir de son local situé au centre-ville à la rue Fleury, « La Lanterne ».

7. Coordination des animations et manifestations

Depuis plusieurs années, la Ville de Neuchâtel connaît une forte croissance du nombre d'événements organisés sur son sol, qu'ils soient directement portés et coordonnés par la Ville, ou nés de collaborations entre l'administration et des partenaires institutionnels ou associatifs.

Les ressources humaines allouées par la Ville pour la coordination des animations socioculturelles représentent 0.35 EPT, rattachées au Service de l'intégration et des infrastructures culturelles. Elles comprennent 0.20 EPT pour les prestations du responsable de l'intégration sociale et 0.15 EPT pour le soutien administratif au sein du Service. Compte tenu du nombre et de l'intensité des activités des associations de quartier ainsi que du nombre d'événements, notamment culturels et d'animation de la cité, cette dotation s'avère aujourd'hui nettement insuffisante.

Il apparaît que de nombreuses tâches, inhérentes à la gestion et au suivi de ces manifestations, pourraient être développées davantage afin de démultiplier leur effet et leur portée. Il en va ainsi en particulier de la recherche de financements et de leur coordination.

Il existe de nombreuses sources de financement qui pourraient en effet être davantage exploitées. Il s'agit à titre d'exemple de programmes spécifiques de la Confédération ou de fonds européens, pour lesquels les activités de la Ville correspondent aux critères d'attribution. De même, une meilleure coordination entre les nombreuses manifestations organisées en Ville permettrait de les mettre davantage en valeur et d'augmenter leur impact.

En outre, la Ville propose de nombreuses prestations, souvent gratuites, dont peuvent bénéficier les associations et groupements. Celles-ci sont réparties entre différents services, ce qui tend à multiplier les interlocuteurs et les démarches. Une porte d'entrée unifiée, à même de centraliser les demandes de prestations et d'autorisation relevant de la Ville, contribuera ainsi à simplifier les procédures des organisateurs d'événements et autres porteurs de projets, en les dirigeant efficacement vers les bons prestataires.

Nous prévoyons ainsi, par une réallocation interne des ressources de personnel, financièrement neutre dans le cadre du budget ordinaire, de dégager dès 2019 une fonction de coordinateur-trice de manifestations/événements en ville de Neuchâtel représentant 1 EPT. Dans le contexte de la réjouissante dynamique d'animation de notre cité, ce poste permettra un gain d'efficacité et de cohérence de la grande densité et variété des événements culturels, sportifs et sociaux, en fournissant aux très nombreux acteurs associatifs un minimum d'appui logistique, sans les décharger de leur responsabilité organisationnelle. La vie associative, notamment de quartier, pourra aussi être valorisée avec la mise à disposition de divers nouveaux outils digitaux telles que des plateformes d'échanges et de partage solidaire de services.

Suite à l'augmentation de la subvention accordée par l'Etat au Centre de Loisirs pour des prestations de travail social de proximité, l'engagement par la Ville de deux travailleurs sociaux de proximité, prévu au budget 2019 mais non pourvus, n'apparaît ainsi plus absolument indispensable. Dès lors, dans le cadre des mesures d'économies de la Ville, la réallocation d'un de ces 2 EPT de travailleurs sociaux de proximité permet la création du poste de coordinateur-trice de manifestations/événements tout en effectuant une économie pérenne équivalente à 1 EPT. Rattachée au Service de la culture, la personne titulaire de ce poste sera appelée à travailler de façon transversale avec les différents services de l'Administration et comme interlocutrice de premier contact avec les nombreux partenaires de la société civile.

8. Démocratie de proximité

La mise en place d'instruments novateurs de démocratie de proximité s'inscrit dans la tradition des institutions helvétiques, qui comportent de nombreux outils permettant une participation active des citoyen-ne-s à la vie publique, tels que le droit d'initiative et de référendum, ou encore la motion populaire.

La démocratie dite participative vient compléter ces dispositifs dans le but d'intégrer tout un chacun dans le débat public, notamment les personnes ou groupes de personnes s'en tenant à l'écart pour diverses raisons. Elle vise ainsi à intégrer les personnes ne disposant pas du droit de vote ou désintéressées par la vie politique traditionnelle, mais désireuses de s'engager au niveau local. Permettre à chacun-e d'échanger sur la vie collective représente ainsi un puissant vecteur d'intégration et de cohésion sociale.

8.1. Démarches participatives

Dans le domaine de l'aménagement urbain, des démarches participatives sont largement utilisées pour tout réaménagement d'envergure. Conduites sous formes d'ateliers et de consultations, ces démarches visent à intégrer les utilisateurs, acteurs locaux et représentants du tissu associatif, dans la réflexion des projets d'aménagement.

Citons à ce titre les exemples suivants :

- La démarche participative Centre et Rives, qui s'est étendue de mars à décembre 2014 et concernait les secteurs Jeunes-Rives et Port-Piaget ;
- La démarche Centre et gare, conduite de septembre 2015 à septembre 2016, débattant de trois secteurs situés entre la gare et le centre-ville : Pury / Numa-Droz / Centre-ville, rue de l'Ecluse / Avenue de la Gare, et Alentours de la Gare.
- La démarche participative La Coudre/Portes-Rouges, qui a débuté en février 2019 et s'étendra jusqu'à début 2020 et qui concerne le réaménagement de la centralité de La Coudre ainsi que du réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges.

Ces démarches ont rencontré un succès important, permettant de faire entendre des voix multiples dans la conception de ces projets majeurs pour le développement de notre ville.

8.2. Charte du Chanet

Le réaménagement et l'agrandissement du terrain et du centre sportif situé au Chanet ont suscité, dès 2014, des demandes de l'ADSL, (Association de quartier des Draizes sans limite) de mettre en place de mesures concrètes afin de limiter, voire diminuer les problèmes d'accessibilité au site du Chanet.

Un dialogue s'est ainsi instauré entre les autorités, les clubs sportifs et l'ADSL pour déboucher en 2016 sur la rédaction d'une Charte d'utilisation, qui fixe un cadre à l'utilisation de ce complexe, notamment en ce qui concerne la mobilité et la sécurité des riverains.

Des rencontres annuelles entre les clubs sportifs, le Service des sports et les habitants sont prévues par la Charte pour s'assurer du suivi de la mise en œuvre des mesures prévues et de leurs effets.

8.3. Espace de gestion et de dialogue du Jardin Hermann Russ

Un exemple particulier de démarche participative a été conduit au travers du réaménagement du Jardin Hermann Russ à Serrières. Ce bel espace vert au cœur du quartier de Serrières, initialement propriété de la Fondation Hermann Russ, fut aménagé en étroite collaboration entre les habitant-e-s, les institutions, les associations et les acteurs économiques du quartier. Le travail de cet espace de gestion et de dialogue s'est poursuivi au-delà de l'inauguration du jardin en mai 2016, au travers d'au moins deux séances annuelles, qui permettent d'échanger sur sa bonne exploitation, tant sous le prisme de l'aménagement que de la cohésion sociale. Ce groupe compte plusieurs réalisations à son actif, dont la conception d'une charte d'utilisation du jardin, ainsi que l'organisation annuelle d'une fête, dont les deux éditions ont connu un beau succès.

8.4. Plateforme de rencontre des associations de quartier

Depuis 2017, à la suite d'échanges entre la Direction de la culture et de l'intégration et le Groupement des Associations de Quartier, une plateforme de rencontre a été mise sur pied. Elle est coordonnée par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles. Une à deux fois par an, cette plateforme réunit les représentant-e-s des associations de quartier, le Directeur de la culture et de l'intégration, le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles et le Service de la communication. D'autres services de la Ville sont invités selon les sujets abordés.

Plusieurs difficultés récurrentes des associations de quartier, mais qui peuvent être étendues à la vie associative en général, ont été ainsi exprimées. Citons un effet d'essoufflement, la difficulté à faire connaître leurs actions et à attirer de nouveaux membres ainsi que les entraves administratives et logistiques parfois rencontrées dans l'organisation d'événements. Cette nouvelle plateforme instaure ainsi un dialogue régulier afin de sensibiliser notre administration à ces difficultés et d'apporter des réponses ciblées à même de soulager le travail bénévole. Plusieurs actions ont été initiées par ces échanges.

8.5. Parlement et Conseil des Jeunes

Le goût du débat et de la participation citoyenne est encouragé très tôt dans notre ville, à travers ces deux espaces d'apprentissage et de pratique de la citoyenneté.

Le Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel a été créé en 1992 dans le but d'instaurer un dialogue constructif entre la jeunesse et les autorités communales. Il est constitué de jeunes filles et jeunes garçons âgés de 16 à 25 ans (le nombre de parlementaires est ouvert et varie chaque année), représentant les écoles situées sur le territoire communal, des associations diverses et des clubs de sports, ainsi que les sections «jeunesse» de divers partis politiques. Il dispose de 40'000 francs de budget alloué chaque année par la Ville pour réaliser des projets.

Le Conseil des Jeunes de la Ville de Neuchâtel et de la Côte permet à des élèves de 12 à 15 ans, du cycle 3, de réaliser différentes actions et projets. Composé au maximum de 60 membres (20 de chaque établissement scolaire), il bénéficie de l'encadrement de professionnels des domaines socio-pédagogiques et d'un budget annuel de 35'000 francs alloué par la Ville de Neuchâtel et les communes de Peseux et Corcelles-Cormondèche.

9. Assemblées citoyennes

9.1. Genèse

C'est dans le cadre des discussions relatives à la fusion entre Corcelles-Cormondèche, Peseux, Valangin et notre Ville qu'est apparue pour la première fois la notion d'assemblées citoyennes. Mises en place dans le cadre de la fusion du Grand Lugano, elles doivent permettre aux habitant-e-s des anciens villages fusionnés de conserver un lien institutionnel avec l'Autorité communale. Cette proposition a été reprise dans la convention de

fusion du projet Neuchâtel Ouest soumis au scrutin populaire en 2016 (article 11). Ladite convention prévoit la mise en place de six assemblées citoyennes sur le territoire de la nouvelle commune, dont une dans chacun des trois villages et trois sur le territoire de la Ville de Neuchâtel.

Si le projet de fusion a, à l'époque, échoué du fait du refus de la convention par la population de la Commune de Peseux, il avait été largement accepté par le corps électoral de la Ville de Neuchâtel puisque la fusion y a recueilli 73% de suffrages positifs.

9.2. Exemples d'instruments de démocratie de proximité

Le souci d'impliquer les habitant-e-s d'un quartier plus étroitement au développement de leur lieu de vie est une préoccupation commune à moult collectivités publiques, en Suisse comme ailleurs en Europe. La Ville de Neuchâtel s'est donc renseignée sur différents modèles retenus dans d'autres communes. Ils sont présentés dans les pages suivantes.

Besançon

La Ville de Besançon a souhaité mettre un accent particulier sur cette thématique et a créé un « Service de la Démocratie Participative » qui est appelé à gérer deux dispositifs distincts :

- L'un, municipal, porte sur le fonctionnement de huit Conseils consultatifs d'habitants ;
- L'autre, dispositif d'Etat lié à l'Agglomération du Grand Besançon, porte sur cinq Conseils citoyens.

Aucun de ces deux organes, de nature consultative, ne dispose de lien organique avec les Autorités élues ni ne jouit d'un droit de participation au processus décisionnel des Autorités municipales.

Les Conseils citoyens ne se trouvent pas dans tous les quartiers puisqu'ils sont imposés par le droit national (loi Lamy de 2014) dans les quartiers de développement prioritaire.

Le Conseil consultatif des habitants joue un rôle important au sein des quartiers. Il réunit tous les habitants d'un périmètre donné et peut s'organiser en commission thématique. Il a la possibilité de réaliser de petits projets visant à améliorer la qualité de vie des habitants, avec la possibilité de solliciter les services communaux pour les accompagner. Nous ont notamment été mentionnés à titre d'exemples :

- La réalisation de balades sur le patrimoine du quartier ;
- L'installation de parc à vélos ou d'un terrain de pétanque ;
- Des actions de sensibilisation sur la place de la femme dans l'espace public ;
- La création de jardins participatifs ;
- La mise en place de boîtes à livres.

Chaque Conseil consultatif des habitants élit un « coordinateur », strictement bénévole, qui est chargé d'animer l'activité du Conseil. Un membre du Conseil municipal participe aux travaux du Conseil consultatif en binôme avec le coordinateur et fait le relais avec le Conseil municipal.

Les Conseils consultatifs des habitants ne disposent pas de budget propre. La Municipalité disposait en 2018 d'un budget d'investissement global de 50'000 euros (pour les huit Conseils). Une commission « budget » se réunit périodiquement et chaque Conseil vient y défendre ses projets.

Le principal écueil rencontré par Besançon réside dans la fréquentation de ces Conseils. Composé « un peu toujours des mêmes » du fait du manque de renouvellement, les participants tendent à s'installer dans les quartiers et à « prendre le pouvoir », ce qui peut occasionnellement conduire à des conflits venant bloquer le processus démocratique.

Les Autorités accordent également une attention particulière à ce que les Conseils consultatifs des habitants n'entreprennent pas d'action d'animation dans les quartiers. Cette mission est réservée aux associations de quartier (qui sont appelées à siéger au sein des Conseils), les Conseils consultatifs ayant pour vocation de partager et promouvoir au niveau local des politiques publiques en relation avec la Municipalité.

Commune de La Grande Béroche

Dans le cadre de la Convention de fusion portant constitution de la Commune de La Grande Béroche, les communes fusionnantes ont prévu la constitution d'une « Assemblée villageoise » dans chacune des anciennes communes.

Leur mise en place a trouvé une concrétisation dans le Règlement général de commune, du 11 décembre 2017 (art. 2).

Si ces dernières ne se sont pas encore réunies à ce jour, on peut déduire des documents à disposition les principaux éléments qui suivent.

Ces assemblées villageoises sont appelées à se réunir au minimum une fois par an. Ouvertes à l'ensemble des habitant-e-s indépendamment de leur qualité d'électeur, elles se dotent d'un Bureau de cinq personnes dont le choix doit être validé par le Conseil général.

Le Conseil communal reçoit, sur demande, au moins une fois par an, les représentants des assemblées villageoises, afin de leur permettre de « défendre les intérêts des différentes localités et de la population ».

Chaque assemblée est appelée à adopter une sorte de règlement. Présenté sous forme de projet sur le site internet de la commune⁴, ce document précise les principales règles de fonctionnement. On y lit en particulier qu'outre son but initial de servir de lieu d'échange et de débat entre la population et les Autorités communales, les assemblées peuvent se fixer d'autres objectifs tels que :

- Maintenir et développer l'animation de la vie villageoise ;
- Relier les habitants et les groupes d'intérêts du village et de la région ;
- Défendre les intérêts et transmettre les préoccupations des habitants auprès des Autorités de la commune.

Les assemblées villageoises ne bénéficient d'aucune allocation budgétaire communale. Leurs ressources proviennent « du résultat de ses propres activités (bénéfices lors de manifestations villageoises, par exemple), de participations communales en nature (par exemple mise à disposition de locaux, de dons, etc.) ».

⁴ www.lagrandeberoche.ch → vie locale → assemblées villageoises

Corcelles-Cormondrèche

Le Conseil communal de Corcelles-Cormondrèche a fait figurer la mise en place d'assemblée citoyenne dans son programme de législature 2018-2021.

La solution retenue se veut simple et informelle. Ainsi, la Commune de Corcelles-Cormondrèche n'a adopté aucune réglementation à ce sujet. Il a été convenu entre Autorités exécutive et législative de réunir, au moins une fois par an, la population du village pour s'entretenir d'un sujet de préoccupation générale choisi par le Bureau du Conseil général. La première assemblée citoyenne n'a toutefois pas encore été concrètement mise en place.

Contrats de quartier

Un dispositif semblable par plusieurs aspects aux assemblées citoyennes existe dans plusieurs villes suisses, notamment en Suisse-romande. Dans l'exemple de la Ville de Lausanne, les contrats de quartier sont organisés sur une période donnée de 3 ans. Chacun commence par un diagnostic partagé avec les habitants et les associations du quartier et se poursuit par l'organisation de groupes de travail pour mettre en place une feuille de route devant aboutir, avec l'aide des services de la Ville, à des projets.

Selon les communes, les formes et réalisations des contrats de quartier peuvent varier, mais ont pour point commun d'être construits sur un dialogue entre habitants et acteurs d'un quartier avec les services concernés de l'administration. En ce sens, ils sont relativement similaires à l'approche de la Ville de Neuchâtel, à travers le partenariat avec les associations de quartier, les processus participatifs ainsi qu'aux principes des assemblées citoyennes.

9.3. Motion n° 320 : « Les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser »

La proposition d'instituer des assemblées citoyennes a été reprise au niveau de votre Conseil, qui acceptait le 24 octobre 2016 une motion du groupe PopVertSol (n°320) intitulée « Les assemblées citoyennes: une idée à concrétiser ». Ce groupe invitait le Conseil communal à « étudier, en collaboration avec les associations de quartier, les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin ».

9.4. Arrêt du Tribunal fédéral du 8 mai 2018

Notre Conseil avait l'intention de saisir l'opportunité de ce rapport pour – comme annoncé dans le programme politique 2018-2021 – apporter sa réponse à la motion susmentionnée dans le délai réglementaire.

La décision prise le 8 mai 2018 par le Tribunal fédéral d'annuler le scrutin populaire au sein de la Commune de Peseux et d'ordonner que ce Corps électoral soit convoqué aux urnes une nouvelle fois rendait déjà une réponse formelle impossible à ce stade. Cette situation est encore renforcée aujourd'hui puisqu'en date du 25 novembre 2018, la population de Peseux a ratifié la convention portant fusion des quatre communes impliquées.

Quand bien même notre Conseil est et demeure ouvert à la mise en place de ce nouvel organe de démocratie de proximité que représentent les assemblées citoyennes - comme en témoigne la proposition reprise dans notre programme politique au titre du bien vivre ensemble – il n'est pas envisageable d'adopter aujourd'hui une solution « Ville » en sachant que cette mesure devra être mise en œuvre par les Autorités de la nouvelle commune fusionnée.

En date du 7 mars 2019, les Conseils communaux de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin et Neuchâtel ont décidé de créer une structure de conduite pour la mise en place de l'organisation de la future commune et des assemblées citoyennes.

Les travaux préparatoires seront ainsi initiés sans attendre l'épilogue judiciaire des recours successifs déposés contre le résultat du scrutin du 25 novembre 2018.

Comme déjà dit, la mise en place des assemblées citoyennes appartiendra aux Autorités de la nouvelle commune. Il ne saurait donc être question de poser les règles à venir dès maintenant. Néanmoins, à la lumière de la convention de fusion et dans le prolongement du rapport du 6 janvier 2016 à l'appui du projet de fusion ainsi que sur la base des éléments recueillis auprès d'autres collectivités, il est possible d'esquisser ce que seraient ces assemblées citoyennes. C'est dans cet esprit que nous formulons ci-dessous quelques propositions visant à alimenter le débat et la réflexion à venir.

La vision que notre Conseil a développée de ces nouveaux organes pourrait se définir comme un canal de dialogue décentralisé ne venant court-circuiter ni les procédures institutionnelles du Conseil général ni le rôle des associations de quartier.

Destinées à réunir tous les citoyens établis dans un périmètre considéré, sans distinction de nationalité ou de droit de cité, elles ont pour objectif d'ouvrir, de manière décentralisée, un lieu officiel d'échanges, de débat, de présentation de revendications et de consultation entre la population, le Conseil général et le Conseil communal. En cela, elles représentent tant un lieu d'expression, d'impulsion d'initiatives citoyennes qu'un lieu d'inflexion des politiques publiques.

Organes de la démocratie communale, les assemblées citoyennes doivent créer une nouvelle dynamique dans les quartiers, garantir un dialogue tant entre citoyens qu'entre citoyens et Autorités, et constituer un nouvel outil favorisant l'auto-organisation en matière de politique d'animation socioculturelle.

9.5. Relations avec les associations de quartier

Il serait erroné de mettre en concurrence les assemblées citoyennes et les associations de quartier.

Associations de quartier et assemblées citoyennes n'ont ni la même genèse ni la même mission. Dans le futur règlement, qui sera soumis au Conseil général, il conviendra d'être attentif à préciser les champs d'intervention des associations citoyennes, de manière à ne pas vider de son sens le tissu associatif. Les assemblées citoyennes doivent devenir un lieu d'expression des besoins de la population s'agissant de demandes relatives à des enjeux relevant des Autorités politiques (plan d'aménagement, plan de circulation, gestion des espaces publics, etc.). Les associations de quartier resteront des acteurs importants pour les affaires liées à leur quartier et les Autorités continueront de les écouter. Elles jouent en effet un rôle « moteur » depuis plusieurs années qu'il s'agira de prendre en considération et de maintenir à l'avenir, sans les dénaturer.

Une des questions essentielles sera celle du découpage territorial du champ d'action des assemblées citoyennes. A ce stade, nous prévoyons un découpage en trois zones, le projet de convention de fusion stipulant trois assemblées citoyennes pour notre Ville. Il conviendra d'éviter absolument que le découpage dédié aux assemblées citoyennes ne vienne contredire le champ de couverture des associations de quartier, par exemple en répartissant certaines zones de la Ville dans le champ d'application territorial de deux assemblées citoyennes différentes alors qu'elles sont couvertes par une association de quartier commune.

Regroupant par la force des choses plusieurs associations de quartier, l'assemblée citoyenne sera un forum de discussion et un lieu de légitimation des propositions émises par les associations de quartier. Il nous paraît dès lors essentiel que ces dernières soient représentées et jouent un rôle actif dans les assemblées citoyennes. Des idées comme la création d'une chambre distincte pour les groupements associatifs de celle des personnes individuelles au sein des assemblées citoyennes, comme c'est le cas parfois ailleurs, ou celle d'un tirage au sort d'une partie des participants pourraient être discutées dans le cadre de la nouvelle commune fusionnée.

9.6. Compétences

Les grandes lignes des assemblées citoyennes sont déjà prévues dans la convention du fusion (article 11). Elles n'ont pas pour vocation de disposer d'une compétence décisionnelle qui leur conférerait un statut de « petit Conseil général ». En revanche, en leur qualité d'organe-relais entre la population et les Autorités communales, les assemblées doivent pouvoir s'adresser directement au Conseil général. Il appartiendra ensuite à cette Autorité, par son Bureau, de donner à la demande la suite qu'il convient. Suivant la nature de la demande, il pourra notamment s'agir de la transmettre à une commission du Conseil général, de la transmettre au Conseil communal comme objet de sa compétence, voire de statuer immédiatement sur sa prise en compte ou son rejet. Dans le souci de ne pas engorger les travaux du Conseil général, les demandes portant sur des questions courantes ne présentant pas d'impact politique et ayant un coût moindre pourront être transmises pour exécution directement au Conseil communal.

Les assemblées citoyennes doivent servir de « moteur » de la vie locale, permettre à des citoyen-ne-s d'exprimer des idées, des projets pour tout ou partie de la zone considérée, voire pour l'ensemble de la ville. Après discussion, débat et dialogue avec les représentants des Autorités, il appartiendra à l'assemblée de décider de transmettre ou non la proposition émise au Conseil général.

Enfin, l'assemblée citoyenne doit pouvoir accepter et mettre en œuvre des propositions issues de ses rangs et n'impliquant pas d'intervention des Autorités communales ou des services communaux.

9.7. Fonctionnement

Sans vouloir être par trop directif, il conviendra néanmoins de fixer un cadre institutionnel au fonctionnement des assemblées citoyennes vu leur nature d'organe officiel de démocratie de proximité.

Le règlement qui sera proposé au Conseil général devra donner aux assemblées citoyennes cette nécessaire structure en réglant en particulier les points suivants:

- La qualité de membre ;
- Le droit de vote ;
- La composition du Bureau ;
- Le nombre de séances annuelles ;
- Les modalités de convocation.

Afin d'assurer un lien entre les assemblées citoyennes et l'administration de la nouvelle commune, le groupe de travail avait, à l'époque, proposé la création d'un service et d'une fonction de délégué-e à la politique de quartier en complément au rôle de la Chancellerie s'agissant de l'organisation de la tenue des assemblées et du canal institutionnel avec les Autorités politiques élues.

Si la fusion ne devait pas se réaliser comme prévu, les assemblées citoyennes prendront vraisemblablement une forme allégée par rapport au modèle institutionnel prévu dans le cadre de la fusion. En effet, les couches administratives d'appui seront plus légères. Les habitants des secteurs des différentes assemblées pourraient ainsi être invités, une à deux fois par année, à prendre part à des débats ouverts à tous. Ces discussions devront être thématiques et préparées de concert avec les associations de quartier, les institutions locales et les représentants de la société civile. Elles seront ainsi l'occasion d'un dialogue ouvert entre population et autorités. Les habitants disposeront ainsi d'un canal supplémentaire par lequel ils pourront faire remonter directement leurs préoccupations auprès des représentants des autorités et de l'administration, qui pourront de leur côté présenter des projets et des thèmes d'actualité, afin d'en débattre de vive voix.

9.8. Budget

Les assemblées citoyennes ne disposent pas de compétences financières propres et ne sont donc pas dotées d'un budget attribué. En revanche, le financement de leur fonctionnement, d'une part, et celui de leurs activités, d'autre part, devront se retrouver dans le budget communal.

Les frais relatifs au fonctionnement des assemblées citoyennes (location de salles pour les réunions, convocation, défraiement des membres du Bureau) incombera aux comptes de la Chancellerie alors que ceux découlant de leurs activités menées en terme d'animation seront prélevés sur les comptes d'animation du Service en charge de la politique de quartier de la nouvelle commune fusionnée, assumé actuellement par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles de la Ville de Neuchâtel.

9.9. Découpage

La convention de fusion prévoit six assemblées citoyennes dont trois sur le territoire de l'actuelle Commune de Neuchâtel. Un tel découpage du territoire de la Ville de Neuchâtel en trois assemblées citoyennes paraît en effet approprié. Plusieurs critères fondent cette réflexion :

- Le premier est lié tant à la topographie qu'à la géographie urbaine de Neuchâtel. Le littoral, la montagne, les voies d'accès, routes et itinéraires de transports publics dessinent de façon organique les quartiers de la ville, servent de points de repères à leurs habitants, et construisent leur représentation de l'espace.
- Les infrastructures publiques (places de jeux ou de sport, infrastructures sportives, etc.) sont réparties de façon équitable entre ces différentes zones, qui sont aussi cohérentes avec les mécanismes de répartition des élèves dans les différents cercles scolaires.

La répartition des associations de quartier sur le territoire de la Ville doit également servir de guide en ce qui concerne l'élaboration d'un découpage. Partant du constat que les associations de quartier se développent et évoluent autour de préoccupations communes des citoyens, il est naturel de ne pas découper leur périmètre d'action traditionnel entre deux assemblées citoyennes. Interlocuteurs privilégiés des autorités communales, les associations de quartier constituent également des relais et des partenaires essentiels dans l'instauration des assemblées citoyennes.

Enfin, un équilibre démographique doit être recherché entre ces trois zones. Le tableau ci-dessous présente le possible rattachement des quartiers aux trois assemblées citoyennes et leur correspondance avec les associations de quartier (cf. plan annexe VI).

Zones	Quartiers (découpage administratif)	Associations de quartier
OUEST (8980 habitant-e-s)	Serrières	AQSB !
		Gare de Serrières
	Draizes-Vauseyon	ADSL
		Charmettes-Génération
	Trois-Portes	Association de quartier de l'Evole
CENTRE ET EST (13'474 habitant-e-s)	La Coudre, Monruz,	La Coudre-Portes-Rouges, Monruz
	Chaumont	Chaumont
	Centre	Neubourg
		Place du Port et Alentours
		Vieux-Châtel et Edmond de Reynier
		Tertre-Louis-Favre
	Beaux-Arts	Beaux-Arts
	Maladière-Mail	Maladière
		Mail
NORD DE LA GARE (11'515 habitant-e-s)	Alpes	Côte et environs
	Nord	Roche de l'Ermitage
		Vallon de l'Ermitage
	Pierre-à-Bot-Acacias	Association de quartier de Pierre-à-Bot

10. Classement d'intervention parlementaire

Comme vous pouvez le constater, notre Conseil n'est pas resté inactif et s'est chargé de préparer une réponse exhaustive à la motion n° 320 du groupe PopVertSol intitulée "Les assemblées citoyennes: une idée à concrétiser", du 24 octobre 2016.

Sans l'arrêt du Tribunal fédéral du printemps 2018 et la nouvelle votation populaire sur le projet de fusion au sein de la Commune de Peseux, nous aurions été en mesure de vous soumettre immédiatement une proposition concrète de mise en place des assemblées citoyennes au niveau de notre seule Ville.

Considérant que la proposition des motionnaires deviendra en principe réalité à terme, dans le cadre de la nouvelle commune, et que si la fusion n'aboutissait éventuellement pas, une version simplifiée et adaptée au contexte spécifique de la Ville pourrait être mise en place, nous vous prions de bien vouloir classer la motion n° 320.

11. Consultation

Le présent rapport d'information a été soumis à la Commission consultative de la culture le 14 mars 2019. Elle l'a préavisé positivement à l'unanimité des membres présents et une abstention. La Commission a souligné le potentiel de collaborations à développer entre les acteurs culturels et les autres membres du tissu associatif, ainsi que le rôle essentiel de la Ville pour les favoriser. En ce sens notamment, la nouvelle fonction de coordinateur des manifestations/événements est une ressource intéressante.

L'approche de la Ville a été présentée à la Commission spéciale de politique culturelle du Conseil général en octobre 2018. Elle sera consultée formellement le 9 avril 2019.

Les associations de quartier ont naturellement été consultées et elles se sont coordonnées pour répondre par le biais du Groupement des Associations de Quartier (GAQ). Le GAQ salue ainsi ce rapport et les efforts de la Ville pour améliorer la démocratie participative. Il a toutefois souligné que les associations de quartier ne souhaitent pas être reléguées à un simple rôle d'organisatrices d'événements. Il rappelle en effet qu'elles sont des interlocutrices importantes des Autorités, notamment pour les projets d'aménagement du territoire et de mobilité. Dans ce sens, le GAQ pointe le risque que les futures assemblées citoyennes réduisent les associations de quartier à un rôle uniquement d'animation festive et qu'elles ne soient plus

légitimes à donner leur avis sur la vie dans leur quartier. Dans le cadre de la future fusion, les associations de quartier comprennent l'utilité des assemblées citoyennes pour Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, mais elles considèrent que leur rôle actuel est important et ne devrait pas disparaître à l'avenir. Elles expriment ainsi le souhait d'être associées à la suite des discussions. D'autre part, le GAQ salue la création d'un poste de coordinateur de manifestations/événements à plein temps.

De son côté, le Centre de Loisirs salue le rapport et se dit heureux de contribuer aux démarches de la Ville.

Le Comité de l'Association des sociétés de la Ville de Neuchâtel (ASVN) a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et a formulé quelques observations sur ses activités. Il souligne en effet l'évolution du rôle de l'association et la nécessité de se repositionner. La création de la nouvelle commune lui paraît propice à cela et il se tient ainsi à disposition pour participer aux réflexions. Il considère en effet pouvoir jouer un rôle moteur entre les futures assemblées citoyennes et la vie de quartier.

Les Conseils communaux des Communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin ont exprimé leurs remerciements pour avoir été consultés. Ils saluent le contenu du rapport et le préavisent favorablement.

12. Conclusion

Au travers de ce rapport d'information vous ont été présentés les buts et objectifs de notre politique de soutien à la vie de quartier, ainsi que les outils dont nous disposons afin de la mettre en œuvre.

En synthèse, notre politique s'appuie sur la valorisation du tissu associatif local et l'encouragement de l'auto-organisation et de la participation citoyenne. En rendant accessible le matériel nécessaire, en facilitant l'accès au domaine public, en étant sensibles aux demandes et besoins exprimés, nous souhaitons donner aux habitant-e-s de Neuchâtel les outils nécessaires à une citoyenneté active. Partant du constat que nombre d'initiatives trouvent leur origine dans les quartiers, portées par des réseaux de bénévoles et d'associations, nous souhaitons faciliter leurs actions et ainsi renforcer la vitalité du tissu associatif de notre ville.

En complément aux moyens actuellement à notre disposition, l'institution d'assemblées citoyennes, dans le cadre de la nouvelle commune de Neuchâtel fusionnée, constituera un nouvel instrument de démocratie de proximité, qui permettra de renforcer le dialogue respectueux entre habitants et Autorités et de donner la possibilité à chacun de faire entendre sa voix.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et de classer la motion n° 320.

Neuchâtel, le 25 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol

Annexe I

Liste des associations de quartier (état au 18.03.2019)

	Quartier	Association de quartier
1	Beaux-Arts	Association du quartier des Beaux-Arts AQBA
2	Charmettes	Association Quartier Charmettes - Générations AQCG
3	Côte et environs	Association de quartier de la Côte et environs
4	Coudre/Portes-Rouges/Monruz	Association de quartier de La Coudre, Portes-Rouges, Monruz
5	Draizes	Association Draizes sans limite ADSL
6	Ermitage	Belermirage, association des habitants, voisins et amis du Vallon de l'Ermitage
7	Evole	Association du quartier de l'Evole AQE
8	Louis-Favre/Tertre	Association de quartier Louis-Favre - Tertre
9	Mail	Association de quartier du Mail AQM
10	Maladière	Association de quartier de la Maladière
11	Neubourg	Commune libre du Neubourg
12	Pierre-à-Bot	Association de quartier de Pierre-à-Bot AQPAB
13	Place du Port et alentours	Association Alentours Place du Port AAPP
14	Roche de l'Ermitage	Assoc. du quartier de la Roche de l'Ermitage AQRE
15	Serrières	Association de quartier - Serrières bouge! AQSB!
16	Serrières	Association du Quartier Gare de Serrières AQGS
17	Vieux-Chatel/ Edmond de Reynier	Association de Vieux-Châtel et d'Edmond de Reynier AVE
18	Chaumont	Société d'Intérêt Public de Chaumont SIP

Annexe II

Liste des sociétés membres de l'ASVN (état au 18.03.2019)

1	AVIVO - Association Suisse pour la Défense des Vieillards, Invalides, Veuves & Orphelins
2	Société cynologique de Neuchâtel (SCN)
3	Société Féline Neuchâtel-Jura
4	Association Stand Fun
5	La Chanson Neuchâteloise et Dans'alors
6	La Chanson du Pays de Neuchâtel
7	Choeur Mixte de La Coudre
8	Société chorale de Neuchâtel
9	La Noble Confrérie des Olifants du Bas Lac en Pays de Neuchâtel
10	Ordre Bien-Faisant des Goûte-Vin
11	Centre Portugais de Neuchâtel
12	Colonia Libera Italiana
13	Lyceum Club International de Neuchâtel
14	Neuchâtel International Club
15	Société Française de Neuchâtel
16	Pro-Ticino
17	Société neuchâteloise de minéralogie et paléontologie
18	Loge La Bonne Harmonie
19	Société des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce
20	Société neuchâteloise des Vieux-Zofingiens - sections locale et cantonale
21	Fête des Vendanges
22	Club d'Informatique de Neuchâtel (CIN)
23	Association du Centre de Loisirs
24	Camping Club Neuchâtelois
25	Club des Magiciens Neuchâtel
26	Société de Musique
27	Fanfare de La Croix-Bleue de Neuchâtel
28	Association Musicale Neuchâtel - St-Blaise
29	Showband Les Armourins

30	Les amis de la peinture
31	Société Philatélique de Neuchâtel
32	Photoclub Neuchâtel
33	Fédération des Agents Indépendants et Représentants
34	Association des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs du district de Neuchâtel
35	Vente Suisse section neuchâteloise
36	Samaritains Neuchâtel-ville
37	Société de Sauvetage et de Vigilance Nautique de Neuchâtel
38	Association Sportive et Culturelle La Poste / Swisscom NE
39	Club Sportif des Cheminots Neuchâtel
40	Club Neuchâtelois d'Aviation
41	Neuchâtel-Sports - Boccia Club
42	Cercle de Bridge du littoral neuchâtelois
43	Curling Club Neuchâtel-Sports
44	Club d'Echecs
45	Société d'Escrime de Neuchâtel
46	FC HELVETIA
47	GFCN - Groupement des Clubs de Football Corporatif de Neuchâtel et environs
48	American Football Neuchâtel Knights
49	CGPN, Club de Golf sur Pistes Neuchâtel
50	FSG Serrières
51	Société de gymnastique rythmique sportive
52	Société de Gym-Hommes de Neuchâtel et environs
53	Neuchâtel-Sports - Club Haltérophile
54	Handball Club Neuchâtel
55	Roller Neuchâtel-Sports - Hockey Club
56	Club des Lutteurs du Vignoble
57	Club Alpin Suisse Section Neuchâteloise
58	RED-FISH Cercle des Nageurs
59	SNCN - Ski Nautique Club Neuchâtel
60	SNN Société Nautique Neuchâtel
61	Club des Patineurs de Neuchâtel-Sports

62	Société de Pêche au coup "Le Vangeron"
63	LA FARIO - Société des Pêcheurs en Rivière de Neuchâtel, Val-de-Ruz et environs
64	Société Neuchâteloise des Pêcheurs à la Traîne
65	Club de Pétanque Les Trois Couleurs
66	Fréquence Rock
67	Neuchâtel-Sports - Rugby Club
68	Ski Club Neuchâtel
69	Tennis Club du Mail
70	Club de Tir de Neuchâtel-Sports (CTNS)
71	Cercle de la Voile Neuchâtel
72	Neuchâtel Université Club Volleyball
73	ANAT - Association Neuchâteloise des Amis du Tramway
74	TRIVAPOR - Association Navigation à Vapeur sur les Lacs jurassiens
75	Judo Club Cortaillod
76	Gym La Coudre
77	FSG Corcelles-Cormondèche
78	Choeur Mixte de St-Marc
79	Association des Amis des Caves de la Ville
80	Pyro-Ephémère
81	Centre de Développement Socioculturel
82	Association Togayther
83	Association CREAS-NEUCH
84	HC Université Neuchâtel
85	Budwig Ultimate Team
86	Club Minigolf des Jeunes Rives
87	Association Hope Factories
88	Association Cantonale Neuchâteloise de Gymnastique - ACNG
89	Association "Musique au chœur"
90	Société Neuchâteloise des Officiers - SNO

Annexe III

Matériel de manifestation mis à disposition par le Service de la voirie

Quantité	Objets
100	Tables avec bancs
100	Tables sans banc
50	Bancs pliables
20	Tables de bar
15	Eléments de bar
4	Eléments de podium
2	Tribunes orateur en bois
20	Baraques caisses
500	Barrières vaubans
4	Chaudières à gaz pour cuisiner
	Drapeaux (Ville, Cantons et Suisse)
8	Oriflammes "Point de collecte"
2	Compacteurs à déchets incinérables
2	Compacteurs à carton
4	Bennes à verre
20	Conteneurs de 800 litres à déchets incinérables
50	Conteneurs à verre de 140 litres
20	Conteneurs à déchets de cuisine de 100 litres
200	Tonneaux à déchets de 200 litres
2	Bennes à déchets recyclables
	Matériel de nettoyage divers

Annexe IV

Matériel d'animation et de sonorisation, mis à disposition par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles

Quantité	Objets
1	Chaîne Hi-Fi JVC rd-ha3b
1	Table de mixage Presonus AR 12 14 pistes
1	Dual lecteur CD Monacor
2	Haut-parleur Mackie SRM, avec trépied
2	Enrouleur électrique
1	Micro Sennheiser e945, avec trépied
2	Tente 3m sur 3m

Annexe V

Infrastructures publiques disponibles en dehors des heures d'utilisation

Locaux		Service responsable
Locaux scolaires dans les collèges primaires (aula, théâtres, salles de classe)	Promenade	Service de l'intégration et des infrastructures culturelles
	Parcs	
	Acacias	
	Maladière	
	Vauseyon	
	Charmettes	
	Serrières	
	Crêt-du-Chêne	
Espace des Valangines (Chemin des Valangines 97)		Service de l'intégration et des infrastructures culturelles
Espace jeunes (Faubourg de l'Hôpital 9)		Parlement des Jeunes
Locaux parascolaires		Service de l'accueil de l'enfance
Locaux scolaires - salles de gymnastique		Service des sports
Places de sports de quartier		Service des sports

Annexe VI

Proposition de découpage des assemblées citoyennes

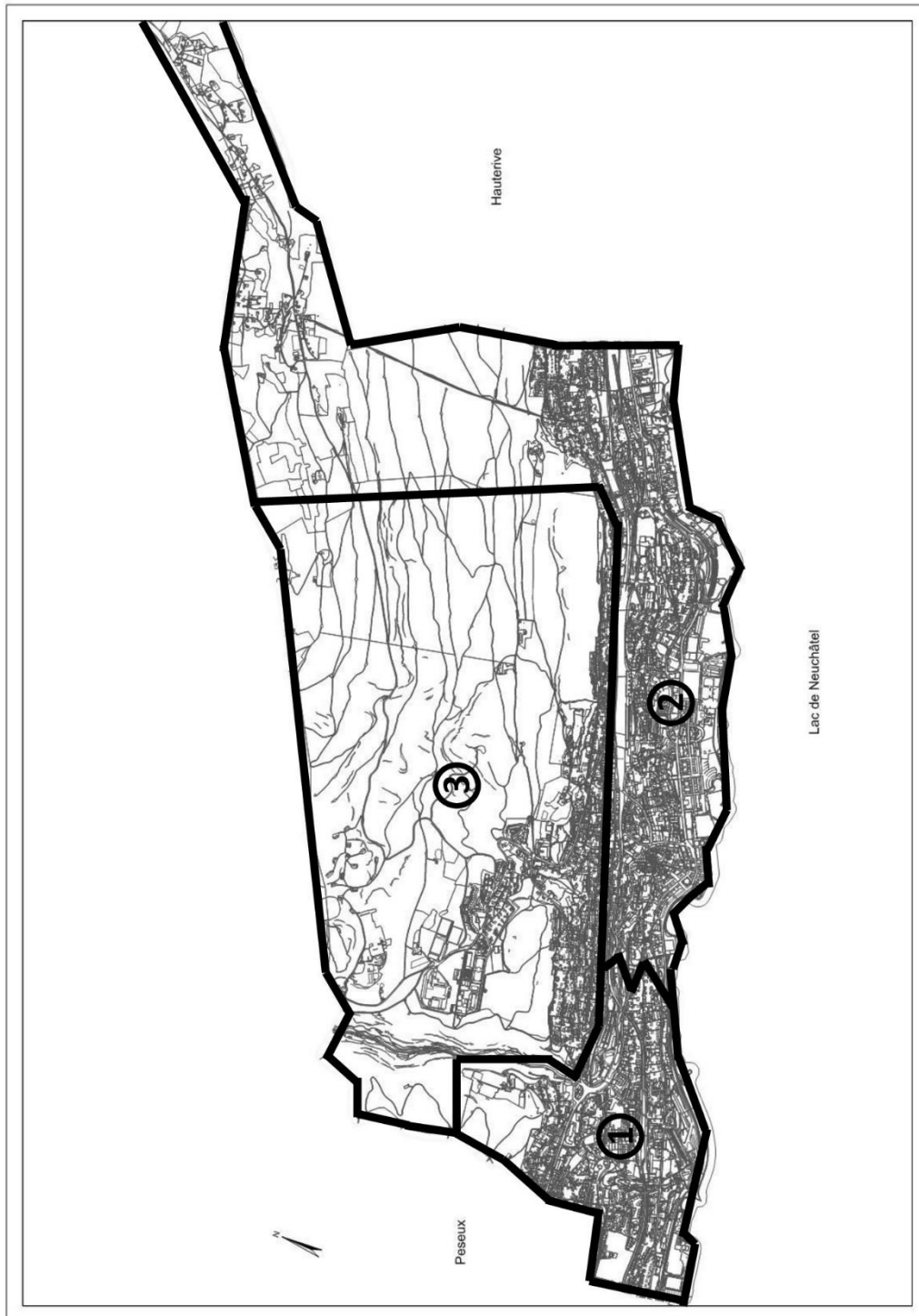


TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	1
2.	Animation socioculturelle dans les quartiers – Concepts de référence	3
3.	Contexte et enjeux	4
4.	Vision stratégique	7
4.1.	Approche et but de la Ville	7
4.2.	Objectifs	8
4.3.	Priorités pour le programme politique 2018-2021	9
4.4.	Synthèse	10
5.	Soutien à l’auto-organisation	13
5.1.	Mise à disposition de matériel de manifestation et d'animation	13
5.2.	Soutien financier aux manifestations et prestations en nature	14
5.3.	Encouragement à la durabilité	14
5.4.	Promotion de la Fête des voisins	15
5.5.	Mise à disposition de locaux et d’espaces publics	15
	Locaux scolaires et parascolaires	15
	Places de sport de quartier et places de jeux	16
	Espace des Valangines	16
	Espace jeunes	17
	Péristyle de l’Hôtel de Ville	17
5.6.	Communication	17
6.	Promotion de l’animation de quartier et de la médiation urbaine	18
6.1.	Centre de Loisirs	18
6.2.	Alter connexion	19
6.3.	Association médiaNE	19
6.4.	Médiateurs urbains	20
6.5.	Autres actions de proximité hors-murs	20
7.	Coordination des animations et manifestations	21

8.	Démocratie de proximité	23
8.1.	Démarches participatives	23
8.2.	Charte du Chanet.....	24
8.3.	Espace de gestion et de dialogue du Jardin Hermann Russ	24
8.4.	Plateforme de rencontre des associations de quartier.....	24
8.5.	Parlement et Conseil des Jeunes.....	25
9.	Assemblées citoyennes	25
9.1.	Genèse	25
9.2.	Exemples d'instruments de démocratie de proximité	26
	Besançon	26
	Commune de La Grande Béroche.....	28
	Corcelles-Cormondèche.....	29
	Contrats de quartier.....	29
9.3.	Motion n° 320 :	
	« Les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser »	29
9.4.	Arrêt du Tribunal fédéral du 8 mai 2018	30
9.5.	Relations avec les associations de quartier.....	31
9.6.	Compétences.....	32
9.7.	Fonctionnement	33
9.8.	Budget	34
9.9.	Découpage	34
10.	Classement d'intervention parlementaire	36
11.	Consultation.....	36
12.	Conclusion	37
	Annexe I.....	39
	Annexe II.....	40
	Annexe III.....	43
	Annexe IV	44
	Annexe V	45
	Annexe VI	46